

Numéro : DIR 24-071

Date : 26 AVR. 2024



GRAND PORT FLUVIO-MARITIME DE L'AXE SEINE

DIRECTOIRE

DECISION

OBJET : DELEGATION DE SIGNATURE DE L'AVENANT N°10 A LA CONVENTION DE TERMINAL ET DE LA CONVENTION DE RACCORDEMENT DU TERMINAL DE FRANCE AVEC LA GMP

Vu :

- L'article R.5312-30 du code des transports
- La délibération CS22-33 du conseil de surveillance du 25 novembre 2022
- l'annexe à l'article 2.2 « délégations du directoire en matière domaniale » du règlement intérieur du directoire
- La décision DIR 24-070 du 26 avril 2024

Par dérogation à l'annexe à l'article 2.2 « délégations du directoire en matière domaniale » du règlement intérieur, Le directoire donne délégation, à l'effet de signer l'avenant n°10 à la convention de terminal du Terminal de France et la convention de raccordement du terminal de France, conclues avec la GMP, à Florian WEYER, directeur général délégué en charge de la direction territoriale du Havre.

La présente délégation est mise à disposition du public sur le registre disponible au siège du grand port fluvio-maritime de l'axe Seine et est publiée sur le site internet du grand port fluvio maritime de l'axe Seine (www.haropaport.com).

Krishnaraj DANARADJOU


Stéphane RAISON,
Président du Directoire

Christophe BERTHELIN

ABSENT

Florian WEYER

Dominique RITZ

Antoine BERBAIN